

ANNEXE n° CA 4.1-A

LISTES DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS CONCERNÉS PAR PROGRAMME

La gêne dû au bruit des équipements peut provenir de plusieurs sources, comme indiqué sur cette liste (non limitative).

En **gras** les équipements qui sont ou peuvent être à l'extérieur.

	Équipements individuels du logement concerné	Équipements individuels autres que ceux du logement concerné	Équipements collectifs
Installation de VMC (caisson(s) de ventilation)			X
Bouche de VMC	X		
Équipement de ventilation individuelle	X		
Installation de chauffage collectif			X
Chaudière individuelle	X	X	
Radiateur à gaz (fixe)	X		
Convecteur électrique soufflant (fixe)	X		
Pompe à chaleur	X	X	
Installation de climatisation			X
Climatiseur individuel (fixe)	X	X	
Chauffe-eau thermodynamique	X	X	
Onduleur	X	X	X
Installation sanitaire (WC, évier, lavabo, douche, bidet, baignoire)		X	
Porte de garage et volet roulant motorisés			X
Porte de garage individuel, volet roulant et store motorisés		X	
Porte de garage individuel, volet roulant, stores manuels		X	
Porte d'entrée collective, de locaux poubelles, de garages à vélos, toutes ces portes étant munies de ferme-porte			X
Installation de surpression			X
Ascenseur et monte-charge			X
Transformateur privé desservant l'opération			X